

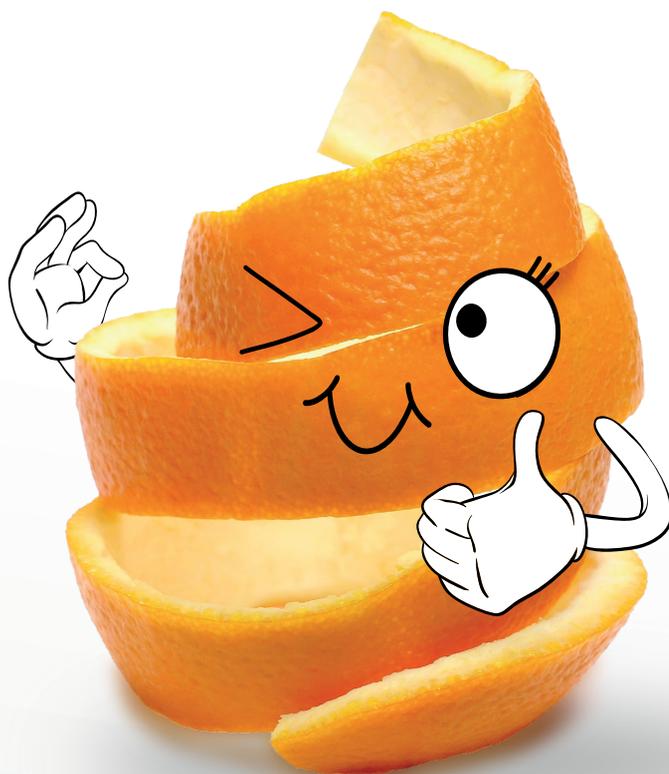
1^{ER} JANVIER

2024 ↷

LES BIODÉCHETS

SORTENT DE NOS POUBELLES

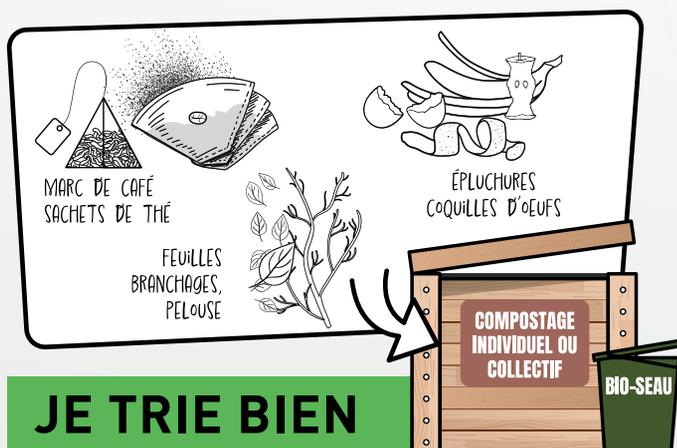
FAITES LE BON ZESTE
UNE SECONDE VIE M'ATTEND



de déchets
et de camions



d'engrais
organiques



JE TRIE BIEN

POUR JETER MOINS ↷

beaunecoteetsud.com

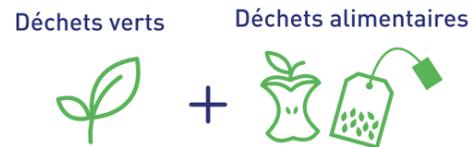


Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Le tri à la source des **biodéchets** comment et pourquoi le faire ?

Les biodéchets



Focus sur les déchets alimentaires



Nous avons tout à y gagner

Développer une économie locale et circulaire

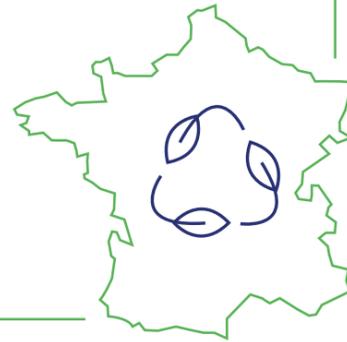
Trier et valoriser les biodéchets, c'est créer des emplois, renforcer la cohésion des territoires...

Optimiser la gestion des déchets de la collectivité

Le tri des biodéchets par les ménages conduit à une réduction de la production des ordures ménagères résiduelles et à une optimisation de la collecte sélective de l'ensemble des déchets.

Apporter une réponse concrète et locale aux enjeux de valorisation de nos déchets

En triant les biodéchets, nous évitons l'émission de plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre en France.



Ce que dit la loi

« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

« **Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets**, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement

Votre collectivité s'engage à



Mettre à votre disposition un bioseau



Faciliter le compostage individuel



Équiper les copropriétés en compostage collectif

Compost : de quoi enrichir nos terres !



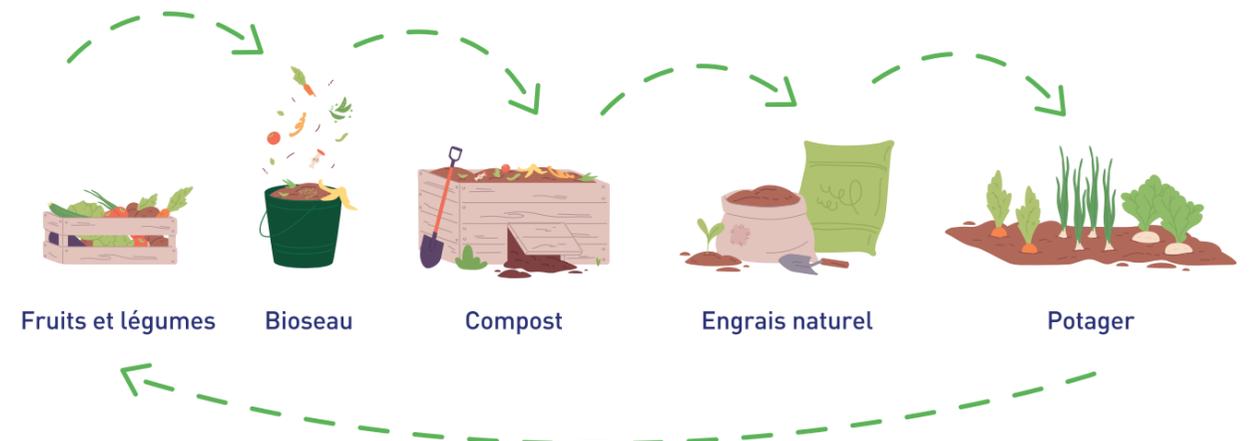
Pour des copropriétés verdoyantes



Pour un beau jardin chez soi



Pour des villes florissantes



4 idées reçues sur les biodéchets

Les agrumes se compostent-ils ?

Oui ! S'ils sont mis en petits morceaux, les agrumes se désagrègeront plus vite. Ils peuvent même parfumer votre compost, alors n'hésitez plus.

1



2

Puis-je mettre tous mes sachets de thé et dosettes de café ?

Non ! Seulement ceux en papier.



3

Si j'habite en appartement, puis-je composter ?

Oui ! Tout le monde peut composter. Il vous suffit de remplir le formulaire sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.



4

Le compost entraîne-il des mauvaises odeurs et attire-t-il des nuisibles ?

Non ! Si les consignes sont respectées, il n'y a pas de raison qu'il y ait de problèmes.



Ne pas jeter sur la voie publique



Pour répondre à vos interrogations,
rendez-vous sur le site
www.beaunecoteetsud.com



LE TRI
+ FACILE

